

ce rapport, non seulement parce que les taux américains sont la meilleure preuve de la modération des taux canadiens, mais parce que l'importance de l'écart peut être décisive aux yeux d'un personnel mobile, compétent et averti, désireux d'exercer ses talents à la faveur d'un climat économique plus hospitalier. Le Livre blanc reconnaît l'importance qu'il y a à savoir garder au pays les Canadiens de première valeur, mais il importe également d'attirer chez nous, comme par le passé, les immigrants qui peuvent contribuer au progrès économique et culturel du Canada. La hausse des impôts que l'on propose, dans le cas des contribuables dont le revenu dépasse \$9,000, est une mesure à contre-courant, qui n'encouragera pas les immigrants souhaitables à venir au Canada ni ne permettra de garder chez nous des Canadiens que le pays ne peut pas se payer le luxe de perdre.

[Français]

Monsieur le président, les chiffres que je citerai ont été extraits du *U.N. Yearbook of National Account Statistics*.

[Traduction]

L'Annuaire de statistiques des comptabilités nationales des Nations Unies indique qu'en 1967 le revenu par tête au Canada était de 37 p. 100 inférieur à celui des États-Unis au cours de la même année.

[Français]

Monsieur le président, même si le revenu canadien, par tête, est de 37 p. 100 moins élevé qu'aux États-Unis, notre impôt sur le revenu des particuliers, selon les chiffres que je vais donner, est environ le double de celui que les Américains doivent payer.

J'aimerais me référer à des recherches qui ont été faites par une société de comptables agréés, Price Waterhouse & Company. Et voici ce que ces chercheurs en matière fiscale avaient à déclarer au sujet de l'impôt canadien et américain.

[Traduction]

Depuis longtemps, les contribuables canadiens soupçonnent qu'ils paient plus d'impôt sur le revenu des particuliers que les contribuables américains au même niveau de revenu... peu de Canadiens apprécient l'ampleur de l'écart entre les taux véritables de l'impôt sur le revenu des particuliers, travailleurs salariés ou professionnels, au Canada et aux États-Unis... Mais des comparaisons valables indiquent que... le Canadien à revenu moyen verse peut-être jusqu'à deux fois autant d'impôt sur le revenu des particuliers que l'Américain se situant au même niveau de revenu.

[Français]

Monsieur le président, si, à part le fait que nous avons au Canada un revenu national per capita de 37 p. 100 inférieur à celui des États-Unis, un Canadien doit, dans bien des cas, payer deux fois plus d'impôt que l'Américain, il n'est pas étonnant qu'une foule de Canadiens veuillent quitter le pays pour aller vivre dans un pays où l'impôt est deux fois moins élevé.

Voilà pourquoi les experts en comptabilité qui ont effectué une recherche fiscale disaient ceci:

[Traduction]

Une comparaison dont ressort une situation concrètement défavorable fort probablement induit des Canadiens de talent à quitter le Canada, emportant avec eux leurs connaissances et leur capital et, inversement, empêche l'immigration au Canada d'étrangers spécialisés. Il est logique d'établir comparaison fiscale avec les États-Unis, situés comme ils le sont à proximité du Canada; le niveau de vie y est semblable et leurs ressortissants vont et viennent fréquemment entre les États-Unis et le Canada.

[M. Rondeau.]

• (3.40 p.m.)

[Français]

Monsieur le président, j'ai en main des chiffres extraits de la page 296 de l'Annuaire du Canada de 1970-1971. On peut constater que depuis cinq ans, plus de 226,465 Canadiens possédant une bonne formation et des diplômes, parce qu'ils doivent payer le double de l'impôt prélevé aux États-Unis, ont quitté le Canada pour aller vivre outre-frontière.

Maintenant, j'aimerais donner les comparaisons entre les moins privilégiés au Canada et aux États-Unis. Nous nous référons toujours à l'étude que j'ai mentionnée, car si nous citons des chiffres qui viennent des créditistes, on ne nous croira peut-être pas. Donc, voici ce que les comptables disent:

[Traduction]

... nous sommes venus à la conclusion que, dans bien des cas, les Canadiens spécialisés paieraient 50 p. 100 à 100 p. 100 de plus en impôt sur le revenu, du fait qu'ils vivent au Canada plutôt qu'aux États-Unis. Si la comparaison s'établit entre des contribuables se situant au même niveau et propriétaires de leurs maisons, il est fort probable que le contribuable canadien paie deux fois plus d'impôt sur le revenu que son homologue américain...

[Français]

Monsieur le président, voici les chiffres: La différence entre un Canadien vivant en Ontario et un Américain vivant dans l'État de l'Ohio, c'est que si le Canadien gagne \$8,000 au Canada ou aux États-Unis, il devra payer \$1,044 en impôt au Canada, alors qu'il ne devra payer que \$416 aux États-Unis, ce qui représente une différence de \$628. Cela veut dire que l'impôt américain est de 60.15 p. 100 inférieur à celui du Canada. Sur un revenu de \$12,000, l'impôt canadien est de \$2,327 et serait de \$1,007 dans l'État de l'Ohio, ce qui veut dire que celui qui touche un salaire de \$12,000 aux États-Unis a \$1,320 de moins d'impôt à payer que le Canadien qui touche le même salaire, ce qui représente une différence de 56.73 p. 100. Sur un revenu de \$15,000, l'impôt américain est inférieur de \$1,884 à celui payé en Ontario. Sur un revenu de \$25,000, l'impôt américain est inférieur de \$3,946; sur un revenu de \$50,000, il est de \$7,995 inférieur, ce qui représente une différence de 40.73 p. 100.

Si l'on en croit les conclusions de l'enquête...

[Traduction]

L'Américain, propriétaire de son logement, jouit d'un avantage supplémentaire sur son homologue canadien situé dans la même fourchette de revenus étant donné qu'il lui est possible de déduire les intérêts de son hypothèque et les impôts fonciers de son revenu imposable.

[Français]

Monsieur le président, aux États-Unis, on peut déduire les intérêts payés sur une propriété, on peut également déduire les taxes payées sur une propriété. Je ne dis pas que le système américain de taxation est excellent, qu'il ne peut pas être amélioré, mais je me sers d'un exemple pour démontrer à l'honorable ministre des Finances qu'il y a de la place pour de l'amélioration dans son bill C-259.

Je ferai une comparaison entre un contribuable de l'Ontario et un contribuable de l'État de New York: pour un revenu de \$8,000, en Ontario, on perçoit \$1,044 d'impôt par année; dans l'État de New York, on perçoit \$473, ce qui constitue une différence de \$561 par année ou 54.69 p. 100. Pour un revenu de \$15,000, il s'agit de \$1,598 de moins, et pour un revenu de \$50,000, de \$5,683.

Monsieur le président, si nous ne parlons que des simples locataires, au Canada comme aux États-Unis, qui ne